



Processus de sélection des professeurs-médecins sous octroi et professeures-médecins sous-octroi (AMCEL) APPEL DE CANDIDATURE – 2022

DATE LIMITE LE 4 février 2022

À qui ce processus s'adresse-t-il ?

Ce processus s'adresse à tous les chercheurs-cliniciens et chercheuses-cliniciennes reconnus ou en formation « fellowship » qui souhaitent obtenir un poste de professeur-médecin sous octroi et professeure-médecin sous octroi à la Faculté de médecine, selon un régime d'emploi de 50%. Les candidatures retenues devront s'engager à présenter une demande de bourse salariale à l'automne 2022.

Quel est l'objectif visé par ce processus de sélection ?

Le processus vise à recruter les meilleurs candidats et candidates qui souhaitent intégrer le corps professoral lorsqu'ils obtiennent une bourse salariale. Il vise aussi à ce que le recrutement se fasse de façon concertée (département, faculté, service clinique et centre de recherche), en respectant les capacités d'accueil de la Faculté et en s'assurant que les recrutements sont conformes avec les plans de développement de la recherche de la Faculté, des départements et des centres de recherche. De cette façon, nous cherchons à mieux planifier le déploiement de nos ressources professorales et à donner le meilleur appui possible aux personnes une fois recrutées.

Offre d'accueil

Lorsque la candidature sélectionnée obtient une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQS ou IRSC), la Faculté de médecine lui offrira un premier contrat de professeur-médecin sous octroi et professeure-médecin sous octroi (AMCEL) pour la durée de la bourse. La majorité de son temps (poste 50%) sera réservé aux activités de recherche dont l'encadrement aux cycles supérieurs, les publications et les demandes de subventions. De plus, cette nomination professorale lui donnera accès à un fonds de soutien pour le recrutement d'un étudiant à la maîtrise ou au doctorat de 15 000 \$ / an pour deux ans, offert par la Faculté de médecine. L'adhésion à l'« Entente RAMQ-FMSQ pour les cliniciens-chercheurs » pour les médecins dans les spécialités autres que la médecine de famille (et potentiellement à une entente à l'identique avec la FMOQ pour les médecins de famille) est fortement encouragée lorsque la candidate ou le candidat retenu devient boursière ou boursier.

Modalités

1. Annonce (novembre 2022)

La direction de la Faculté de médecine annonce le processus de sélection et l'échéancier auprès des directions de départements, des centres de recherche, des directions d'axes et à la communauté scientifique.

2. Évaluation des candidatures par les directions d'axes et la direction du centre de recherche

La direction du centre devra consulter la direction de département universitaire ciblé afin de s'assurer que le recrutement potentiel soit cohérent avec les besoins et la mission d'enseignement et de recherche de celui-ci. Les directions d'axes de recherche et de départements cliniques hospitaliers déterminent les meilleurs dossiers de candidatures à présenter à la direction de leur centre de recherche, selon la procédure en vigueur dans leur milieu respectif, en tenant compte de leurs priorités et de la valeur ajoutée des candidatures pour leur domaine spécifique. La direction du centre de recherche évaluera les candidatures en fonction des objectifs visés ci-dessus et s'assurera des infrastructures et du soutien financier offerts aux candidatures retenues.

3. Transmission du dossier par la direction du centre de recherche (4 février 2022)

Transmettre le dossier complet à la direction de département facultaire ainsi qu'au vice-décanat à la recherche et aux études supérieures **en format PDF seulement** par courriel (vice-doyen.recherche-et-etudes-superieures@fmed.ulaval.ca).

Dans l'éventualité que la candidature présentée soit retenue par la Faculté et obtienne une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQS ou IRSC), un premier contrat de professeur-médecin sous octroi et professeure médecin sous octroi pour la durée de la bourse lui sera offert selon l'échelle salariale du corps professoral du AMCEL et un régime d'emploi à 50% en vigueur à l'Université Laval.

Le dossier de candidature doit comprendre les documents inscrits à l'annexe 1, selon l'ordre présenté.

4. Évaluation du dossier par la direction de département et par les membres de l'unité d'enseignement et de recherche

La direction du département (ou un sous-comité désigné) évalue la qualité de la candidature, la pertinence de son recrutement pour le département, les programmes de formation clinique d'intérêts et sa charge de travail. Les membres du département AMCEL étudient les dossiers en assemblée et recommandent ou non la nomination du candidat ou de la candidate à titre de professeur-médecin sous octroi ou de professeure-médecin sous octroi conditionnelle à l'obtention d'une bourse salariale d'un organisme subventionnaire reconnu (par exemple : FRQS ou IRSC).

La nomination est aussi conditionnelle à la décision finale du Comité de régie de la Faculté et à la participation financière demandée au centre de recherche. La direction du département doit soutenir le dépôt d'une demande de bourse de chercheur-boursier en octobre 2022.

5. Transmission des candidatures au vice-doyen (au plus tard le 4 mars 2022)

La direction de département transmet la lettre d'appui incluant son évaluation ou celle du comité désigné ainsi que la résolution de l'assemblée départementale approuvant la nomination, conditionnelle à l'obtention d'une bourse salariale, au vice-doyen à la recherche et aux études supérieures (**format PDF seulement**) par courriel (vice-doyen.recherche-et-etudes-superieures@fmed.ulaval.ca).

6. Évaluation des dossiers par un comité scientifique et par le Comité de régie de la Faculté

Un comité, mis en place par le doyen et présidé par le vice-doyen à la recherche et aux études supérieures, évalue et classe les dossiers quant à leur mérite scientifique en utilisant les critères d'évaluation des bourses chercheur clinicien du FRQS et selon les priorités du plan de développement de la recherche et de la Faculté de médecine (voir annexe 2). Par la suite, le Comité de régie de la Faculté examine les dossiers en tenant compte des recommandations des directions de départements et des assemblées départementales, de celles du comité scientifique de même que de la cohérence avec le plan directeur de la recherche et la capacité d'accueil de la Faculté de médecine.

7. Transmission des décisions

Le doyen transmet les décisions facultaires aux candidats et candidates, aux départements et aux centres de recherche.

Pour toute question concernant ce processus, veuillez contacter :

Louise Laperrière, adjointe au vice-doyen au 418-656-2131 poste 402123.

Louise.Laperriere@fmed.ulaval.ca

Faculté de médecine

Vice-décanat à la recherche et aux études supérieures

Valorisant la diversité, la Faculté de médecine invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.

**Processus de sélection des
Professeurs.es-médecins sous octroi
(AMCEL)
LISTE DES DOCUMENTS REQUIS - 2022
(Annexe 1)**

Le dossier de candidature doit comprendre les documents suivants et devront être présentés selon l'ordre ci-dessous :

1. La fiche de suivi dûment remplie.
2. CV complet (préférentiellement le cv commun canadien ou l'équivalent), incluant l'ensemble de vos contributions depuis le début de votre carrière.
N.B. : Il faut indiquer votre liste de publications mais ne pas inclure de copies de publications.
3. Expérience de recherche et principales contributions (2 pages).
4. Résumé du programme de recherche (maximum 3 pages). Votre résumé devra tenir compte des éléments suivants :

L'évaluation de votre programme portera sur les différents critères suivants :
 - Clarté de la présentation.
 - Originalité conceptuelle et vraisemblance des hypothèses.
 - Cohérence du projet en regard des connaissances actuelles.
 - Validité des objectifs en regard de la revue de la littérature.
 - Validité des instruments et des procédures.
 - Valeur scientifique de la méthodologie.
 - Réalisme du calendrier proposé.
 - Faisabilité du programme compte tenu du milieu d'accueil, de la formation du candidat/candidate et du soutien financier.
 - Impact scientifique dans la discipline.
5. Cheminement scientifique (maximum 1 page).
6. Lettre d'appui cosignée par le directeur/directrice du centre de recherche et par la direction de l'axe de recherche → doit indiquer très explicitement :
 - La pertinence du recrutement.
 - La confirmation que les membres de l'axe de recherche ont été consultés et appuient majoritairement la candidature.
 - Le fonds de démarrage et les ressources.
 - Les collaborateurs scientifiques.
 - La personne identifiée comme mentor.
 - Le dépôt de la demande de chercheur-boursier en octobre 2022.
7. Lettre provenant du mentor et le plan de mentorat détaillé, incluant son soutien pour le dépôt de la demande de bourse salariale en octobre 2022.
8. Pour les cliniciens, lettre d'appui du chef/cheffe de service clinique → doit indiquer très explicitement :
 - L'appui aux activités de recherche.
 - Le pourcentage du temps protégé en recherche, minimalement 50%.
9. Pour les stagiaires postdoctoraux, les fellows ou autre formation en recherche, une lettre de recommandation du directeur/directrice de recherche est requise.
10. Transmission du dossier par courriel (format PDF) à la direction de département facultaire (4 février 2022) et en cc au vice-décanat à la recherche et aux études supérieures (vice-doyen.recherche-et-etudes-superieures@fmed.ulaval.ca).

Processus de sélection des Professeurs.es-médecins sous octroi (AMCEL)

GRILLE D'ÉVALUATION - 2022 (Annexe 2)

Nom du candidat.e : _____

1. Formation du candidat en recherche	/ 20 points
--	--------------------

- Bourses, prix et distinctions pendant les études incluant les années postdoctorales
- Pertinence et adéquation de la formation en regard du programme de recherche proposé
- Qualité des lettres de recommandation (s'il y a lieu)
- Qualité et diversité des milieux dans lesquels le candidat.e a reçu sa formation (postdoctorat, Ph.D., M.Sc.)

2. Subventions, productivité scientifique et rayonnement	/ 25 points
---	--------------------

- Durée et importance relative des subventions (s'il y a lieu) compte tenu du domaine de recherche et des organismes subventionnaires (en tant que chercheur.e principal.e, cochercheur.r, collaborateur.rice)
- Nombre d'abrévés (contributions internationales, nationales, provinciales)
- Publications parues ou acceptées (nombre d'articles, à titre de premier auteur.e ou autres, qualité des revues, portée scientifique des publications, continuité dans la production depuis le début de la carrière)
- Brevets
- Participation, à titre de conférencier.ère, à des symposia et congrès et fonctions au sein d'organismes reconnus

3. Milieu d'accueil du chercheur boursier	/ 15 points
--	--------------------

- Disponibilité de fonds de démarrage
- Équipement commun disponible
- Espace de laboratoire mis à la disposition du candidat.e
- Importance des charges administratives, cliniques, pédagogiques du candidat.e
- Qualité de la lettre du mentor
- Niveau de complémentarité avec d'autres chercheurs sur place
- Soutien financier d'autres sources

4. Autonomie et indépendance du programme de recherche	/ 10 points
---	--------------------

- Capacité de former des étudiants.es
- Capacité démontrée ou potentielle du candidat.e à obtenir des subventions significatives comme chercheur.e principal.e
- Capacité démontrée ou potentielle du candidat.e à publier à titre d'auteur.e principal.e (sans ses mentors)

5. Programme de recherche proposé	/ 30 points
--	--------------------

- Clarté de la présentation
- Cohérence du programme en regard des connaissances actuelles
- Faisabilité du programme compte tenu du milieu d'accueil, de la formation du candidat.e et du soutien financier
- Impact scientifique dans la discipline
- Originalité conceptuelle
- Réalisme du projet et de l'échéancier de réalisation
- Valeur scientifique des méthodologies (validité des instruments)
- Validité des objectifs en regard de la revue de littérature

TOTAL	/ 100 points
--------------	---------------------

Commentaires spécifiques